

Extrait des Journaux de la Chambre
d'Assemblée du Bas-Canada, 1801

- 1801 Janvier 17. Mr James Cuthbert introduit
un Bill "pour régler la condition
des esclaves, pour limiter le terme
de l'esclavage, et pour prévenir
l'introduction ultérieure des
esclaves en cette Province," secondé
par Mr le Sieur Panet.
- " " 23. Le Bill est lu une seconde fois,
et renvoyé à un Comité général.
- " Mars 9. Sur l'ordre du jour :-
" En conséquence la Chambre
s'est formée en Comité.
" Mr l'Orateur a laissé la chaire.
" Mr Badgley a pris la chaire
du Comité.
" Mr l'Orateur a repris la chaire.

C'est-à-dire que selon l'expression
favorable de Mr le Commandeur
Viger, il y a eu un "revire-
ment", qui a fait tomber
la mesure.

Où, il y a eu "revirement" pour Mr Cuthbert en 1801, bien; mais
voyez donc quel sort a eu sa motion renouvelée en mars 1803
& si le Comité, nommé le , a fait rapport et quel rapport? - Puis, cher-
chons le Jugement de Mr Osgood sur la question de l'Esclavage; on le
dit de cette même année 1803, et qu'il a été décisif. ⁹¹

Journaux de la Chambre d'Assemblée
du Bas-Canada - Session de 1803.

p. 161 = 1803 Mars 1. Sur motion de Mr J. Cuttbert,
secondé par Mr le Juge Panet, un Bill
" pour lever tous doutes au sujet de
l'esclavage dans cette Province, et pour
d'autres effets " est introduit et lu
pour la première fois.

p. 189 = 7 Mars 1803.

Le Bill est lu une seconde fois; et
sur motion de Mr James Cuttbert,
le Bill est référé à un comité de
cinq membres, qui sont Mr. Mr. James
Cuttbert, le Juge de Bourne, Caron,
Craigie et Lees.

p. 209 et 210 = 15 Mars 1803.

Deux membres sont ajoutés à ce
comité, savoir Mr Stuart et
Mr Raymond.

Note - L'index du volume ne mentionne
aucun procédé ultérieur.

Et, dans la Gazette de Québec de
cette époque, on ne trouve (N° du
3 Mars 1803) que la simple mention
du fait de l'introduction et de la
première lecture du Bill.